

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PIEUX**

SEANCE DU 26 JUIN 2009

Date d'envoi de la convocation : 18/06/09

Nombre de membres : 63
Nombre de présents : 50
Nombre de votants : 59

Exprimés : Pour : 59 – Contre : 0
Abstention : 0

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe DESCHAMPS

SOUS-PREFECTURE
REÇU LE :

- 3 JUIL. 2009

DE CHERBOURG

L'an deux mille neuf, le vendredi 26 Juin, le Conseil de la Communauté de Communes des Pieux, dûment convoqué, s'est réuni à la Maison de la Communauté de Communes des Pieux à 14 h 00 sous la présidence de Monsieur Philippe AUCHER, Président de la Communauté de Communes des Pieux.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs, AUBERT Daniel, LE FRANCOIS Yveline, LEBATARD Yves, AUCHER Philippe, FAUCHON Patrick, BESSELIEVRE Louis, BONAMY Lucien, MARGUERIE Jean-Pierre, ROUSSEAU François, HAYE Laurent, DESCHAMPS Philippe, MARBACH Michel, THIEBOT Alain, GUERIN Alain, HOCHET Hubert, TESSON Jeanne-Marie, LAMOTTE Jean-François, LECESNE Patrice, BERNARD Olivier, COTTEBRUNE René, DESPLAINS Denis, BRIX Henri, CORDIER Jeanne, FEUARDENT Serge, LEGER Roger, LEMARCHAND Jacques, LENER Martine, LESEIGNEUR Jacques, PAPIN Michel, VILTARD Bruno, LAMOTTE Noël, LAMOTTE Jean, LE BLOND Auguste, HAMON Myriam, HUREL Daniel, DENIAUX Johan, LE BIEZ Martine, LEROUVILLOIS Gérard, LETABLIER Marcel, ADAM Jean-Pierre, CHANTELOUP Denis, TIREL Serge, de la HUPPE de LARTURIERE Laure, CAPELLE Jacques, LE COUTOUR Carole, COSNEFROY Jacques, LAJOIE Gilbert, CADO Maurice, MAHIEU Monique, VIGER Jacques.

Ont donné procurations : Monsieur BRISSET Franck à Monsieur ROUSSEAU François, Monsieur LACOUR Sylvain à Monsieur LECESNE Patrice, Monsieur COTTEBRUNE Bruno à Monsieur PAPIN Michel, Monsieur LECOFFRE Dominique à Monsieur FEUARDENT Serge, Monsieur DUVAL Anthony à Madame HAMON Myriam, Monsieur LE BIEZ Franck à Monsieur LEROUVILLOIS Gérard, Madame THOMINET Odile à COSNEFROY Jacques, Monsieur LARONCHE Emmanuel à Monsieur LAJOIE Gilbert, Monsieur SOREL André à Monsieur CADO Maurice.

Absents-Excusés : Messieurs GANCEL Daniel, COLLAS Hubert, THIEBOT François, GINET Patrick.

N° 2009 – 039

OBJET : Mise aux normes et réaménagement des Restaurants satellites – Avenants aux Marchés pour les lots 4 et 5 et Marché complémentaire pour le lot 1

Exposé

Dans le cadre des travaux sur les cinq restaurants satellites implantés sur les communes de Flamanville, Héauville, Les Pieux, Pierreville et Saint-Germain-le-Gaillard, des travaux supplémentaires sont devenus nécessaires pour la sécurité des chantiers, le parfait achèvement des travaux et la pérennité des bâtiments. Ces travaux supplémentaires peuvent être traités dans le cadre d'avenants et de marché complémentaire.

Les avenants sont relatifs au :

- Lot 1 :
 - parement en pierre de la façade coté rue de Saint-Germain-le-Gaillard (7 898,42 € HT).
 - démolition du doublage de la salle de Saint Germain le Gaillard avec évacuation des gravats (700 € HT).
- Lot 2 :
 - une plus value pour les travaux de couverture sur Saint-Germain-le-Gaillard et réparation de la couverture existante sur Flamanville (5 692,51 € HT),
 - une moins value sur les travaux de bardage de Saint-Germain-le-Gaillard (2 121, 94 € HT) soit un montant total pour les travaux supplémentaires de 3 570,57 € HT.
- Lot 4 :
 - remplacement des huisseries bois simple vitrage par des menuiseries PVC double vitrage adaptées sur le site de Pierreville (6 905, 90 € HT).
 - remplacement de deux fenêtres simple vitrage par des menuiseries PVC double vitrage adaptées sur le site de Saint Germain le Gaillard (2 492,36 € HT).
- Lot 5 :
 - réalisation d'un doublage isolant de la future salle de restauration sur le site de Pierreville (5 615,71 € HT).
 - isolation phonique du plafond sur le site de Saint-Germain-le-Gaillard (1 055, 92 € HT)
 - réalisation d'un doublage isolant de la salle de restauration sur le site de Saint Germain le Gaillard (1 831,28 € HT).
- Lot 7 : travaux de peinture sur les murs pour le restaurant scolaire de Pierreville (1 379,78 € HT).

Le marché complémentaire est relatif au :

- lot 1 pour le site de Flamanville.

Il s'agit de travaux ne figurant pas dans le marché initialement conclu mais qui sont devenus nécessaires à la suite d'une circonstance imprévue. En effet, la découverte d'une fosse eaux usées d'une profondeur de 2 mètres sous l'ensemble de la surface du plancher des sanitaires a conduit le bureau de contrôle, le coordonnateur SPS, et le maître d'œuvre à isoler la zone dans les plus brefs délais pour une mise en sécurité (émanation de gaz, risque de chute). Par suite, une démolition de cette dalle et des alvéoles ainsi qu'un remblaiement ont été nécessaires (21 539,35 € HT).

Tableau récapitulatif :

Lot	Désignation	Entreprises	Marché Notifié en € H.T.	Avenant en € HT	% avenant	Marché complémentaire en € H.T.	% marché complémentaire
Lot 1	Démolition et gros oeuvre	DESHAYES	285 825,90			21 539,35	7,54 %
				8 598,42	3,01 %		
Lot 2	Charpente, couverture et bardage	SANITOIT	95 571,36	3 570,57	3,74 %		
Lot 4	Menuiseries extérieures	AMC FOLLIOIT	77 680,11	9 398,26	12,10 %		
Lot 5	Menuiseries intérieures, plâtrerie sèche et plafonds	AMC FOLLIOIT	103 596,24	8 502,91	8,21 %		
Lot 7	Peinture – Sols collés	PIERRE SAS	50 718,66	1 379,78	2,72 %		
		TOTAL		31 449,94		21 539,35	

Par rapport au montant total du marché initial, soit 1 066 527,27 € HT :

- les avenants représentent 2,95 %
- le marché complémentaire représente 2,02 %

Par délibération n° 2007-089 du 28 septembre 2007, le président est autorisé à signer le(s) marché(s) de travaux pour les 5 restaurants scolaires et les éventuels avenants ne dépassant pas plus de 5 % le montant initial du marché.

Aussi, il est demandé au Conseil Communautaire d'autoriser la signature des avenants de plus de 5 % aux marchés pour les lots 4 et 5 et la signature du marché complémentaire pour le lot 1, conformément à l'avis de la Commission d'Appel d'Offre du 17 juin 2009.

Délibération

Aussi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2008-027 du 6 mai 2008 portant délégation de pouvoir au président concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du contrat initial supérieur à 5%,

Vu la délibération n° 2007-089 du 28 septembre 2007 concernant le marché de travaux pour les restaurants scolaires,

Vu l'avis de la Commission d'appel d'offres du 17 juin 2009,

Vu le Code des Marchés Publics,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 : autorise le président à signer les avenants aux marchés ainsi que le marché complémentaire sachant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2009 – opération 400.

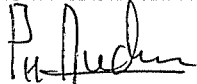
ARTICLE 2 : autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3 : dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen (Calvados) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

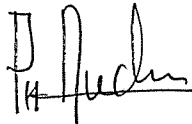
ARTICLE 4 : dit que le Président et le Directeur Général de la Communauté de Communes des Pieux seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire
après envoi en Sous-Préfecture
le : 3/07/09
et publication ou notification
du : 1/07/09



LE PRESIDENT,

Philippe AUCHER



LE PRESIDENT

Philippe AUCHER